



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 31
2026

Bulletin officiel n° 31 du 20 août 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2026/Hebdo31>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des transports terrestres (termes, expressions et définitions adoptés)

→ [Liste JO](#) du 23-7-2026 - NOR : CTNR2619046K

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme SAB (scientific advisory board)

→ [Recommandation JO](#) du 14-7-2026 - NOR : CTNR2617895X

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Écoles techniques privées de Y SCHOOLS TROYES autorisées à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de licence ou de master à leurs titulaires

→ [Arrêté du 21-07-2026](#) - NOR : ESRS2621097A

Titres et diplômes

Accréditation des universités d'Angers, de Limoges et de Poitiers en vue de délivrer

un troisième cycle court des études pharmaceutiques

→ [Arrêté du 09-07-2026](#) - NOR : ESR2621107A

Titres et diplômes

Accréditation de l'université de Corse à délivrer le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

→ [Arrêté du 23-07-2026](#) - NOR : ESR2620896A

Titres et diplômes

Accréditation de l'Université de Bourgogne Europe et de l'Université Marie et Louis Pasteur en vue de délivrer le troisième cycle en sciences odontologiques

→ [Arrêté du 21-07-2026](#) - NOR : ESR2620955A

Titres et diplômes

Accréditation d'établissements publics d'enseignement supérieur à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

→ [Arrêté du 23-07-2026](#) - NOR : ESR2620995A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques

→ [Arrêté du 23-06-2026](#) - NOR : MEN2619129A

Conseils, comités, commissions

Nomination du président, vice-président et secrétaire général au sein du conseil scientifique en pharmacie

→ [Arrêté du 22-07-2026](#) - NOR : ESR2621032A

Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission des titres d'ingénieur

→ [Arrêté du 06-08-2026](#) - NOR : ESR2617321A

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du conseil scientifique en médecine

→ [Arrêté du 29-07-2026](#) - NOR : ESR2621562A

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy (Mines Nancy)

→ [Arrêté du 09-07-2026](#) - NOR : ESR2619670A

Nomination

Directeur de l'école polytechnique universitaire de Bourgogne (Polytech Dijon)

→ [Arrêté du 30-06-2026](#) - NOR : ESR2618684A

Nomination

Directeur de l'école d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse

→ [Arrêté du 19-03-2026](#) - NOR : ESR2607918A

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des transports terrestres (termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR2619046K

→ Liste - JO du 23-7-2026

Ministère de la Culture

I – Termes et définitions

abri pour voiture

Domaine : Habitat et construction-Transports et mobilité.

Définition : Structure couverte, ouverte sur les côtés et en général accolée à un bâtiment, qui est destinée à abriter un véhicule automobile.

Équivalent étranger : carport.

biberonnage, n.m.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Recharge itinérante qui s'effectue de manière automatique lors d'arrêts courts et fréquents.

Note :

1. Lors de la recharge des batteries du véhicule, la connexion à la source d'énergie, qui s'effectue par exemple grâce à un pantographe, est automatique.
2. Le biberonnage nécessitant une infrastructure particulière, il est surtout employé pour des véhicules électriques ayant des parcours restreints et réguliers, comme les autobus ou les appareils de manutention.

Voir aussi : recharge itinérante.

Équivalent étranger : opportunity charging.

compte de mobilité

Domaine : Transports et mobilité.

Synonyme : mobicompte, n.m.

Définition : Compte rattaché à un service centralisé qui, par la seule identification d'un voyageur préinscrit, enregistre ses déplacements urbains quels que soient les modes de transport qu'il utilise et lui facture périodiquement sa consommation.

Note :

1. Le compte de mobilité favorise le transport multimodal de voyageurs.
2. Le compte de mobilité peut intégrer, outre les frais de déplacement, les frais de stationnement ou de recharge électrique d'un véhicule personnel.
3. On trouve aussi, dans l'usage, le terme « compte mobilité ».

Voir aussi : mobilité par association de services, multimodalité du transport de voyageurs.

Équivalent étranger : account-based ticketing (ABT).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 21 mai 2020.

déshorage, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Décalage des horaires de déplacement auquel un voyageur consent afin d'éviter les heures de pointe.

Note : Le déshorage résulte soit de l'initiative des voyageurs, soit de la gestion de la demande de déplacements ou du management de la mobilité.

Voir aussi : gestion de la demande de déplacements, management de la mobilité.

Équivalent étranger : –

gestion de la demande de déplacements

Abréviation : GDD.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Mise en œuvre, par les autorités publiques, d'un ensemble de mesures qui visent à orienter les comportements des usagers et ainsi à améliorer l'efficacité des systèmes de transport de personnes, en répartissant la demande dans l'espace, dans le temps et entre différents modes.

Note :

1. Les mesures peuvent être réglementaires ou incitatives.
2. Les voies réservées au covoiturage et le péage urbain sont des exemples de mesures qui relèvent de la gestion de la demande de déplacements.

Voir aussi : covoiturage, déshorage, management de la mobilité.

Équivalent étranger : travel demand management (TDM).

intermodalité du transport de voyageurs

Forme abrégée : intermodalité, n.f.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Utilisation par un voyageur de plusieurs modes de transport successifs au cours d'un même déplacement.

Voir aussi : multimodalité du transport de voyageurs, transport intermodal de marchandises.

Équivalent étranger : –

management de la mobilité

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Mise en œuvre, par un employeur, d'un ensemble de mesures qui visent à orienter les comportements de leur personnel en matière de mobilité.

Note : L'étalement des horaires de travail et le versement d'aides incitant à l'altérmobilité sont des exemples de mesures qui relèvent du management de la mobilité.

Voir aussi : altérmobilité, déshorage, gestion de la demande de déplacements.

Équivalent étranger : mobility management.

multimodalité du transport de voyageurs

Forme abrégée : multimodalité, n.f.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Existence de différents modes de transport de voyageurs entre deux lieux.

Voir aussi : intermodalité du transport de voyageurs, transport multimodal de marchandises.

Équivalent étranger : –

postpaiement, n.m.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Système de paiement par lequel l'utilisateur d'un service de transport paie a posteriori le montant correspondant à ses déplacements.

Voir aussi : compte de mobilité, mobilité par association de services, valipaiement.

Équivalent étranger : postpayment.

surcoffre, n.m.

Domaine : Transports et mobilité-Motocycle.

Définition : Coffre amovible fixé à l'arrière de la selle d'une moto ou d'un scooter.

Note : Le surcoffre diffère de la valise latérale, qui est fixée sur le côté de la roue arrière.

Équivalent étranger : top case

transport combiné

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Transport intermodal de marchandises dont le parcours principal, ferroviaire, fluvial ou maritime, est précédé ou suivi d'un parcours routier.

Voir aussi : ferroutage, meroutage, transport intermodal de marchandises, transport multimodal de marchandises.

Équivalent étranger : combined transport.

transport en commun de masse

Abréviation : TCM.

Forme abrégée : transport de masse.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Transport en commun de forte capacité qui est offert au sein des grandes aires urbaines.

Note :

1. La forte capacité du transport en commun de masse résulte du grand nombre de places assises et debout par véhicule ou de la fréquence élevée de leur passage en station.
2. Les métros et les trains de banlieue sont des transports en commun de masse.

Voir aussi : navetteur, transbus.

Équivalent étranger : mass transit.

transport intermodal de marchandises

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Transport multimodal de marchandises dans lequel celles-ci demeurent dans le même contenant durant tout le trajet.

Note : Le contenant utilisé durant le transport intermodal de marchandises peut être un conteneur, maritime ou terrestre, une remorque ou un véhicule routier s'il est emporté par un mode autre que la route.

Voir aussi : ferroutage, intermodalité du transport de voyageurs, meroutage, multimodalité du transport de voyageurs, transport combiné, transport multimodal de marchandises, wagon squelette, wagon surbaissé.

Équivalent étranger : intermodal transport.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « transport intermodal » au Journal officiel du 10 juin 2007. Les occurrences de « transport intermodal » dans les définitions de « wagon squelette » et de « wagon surbaissé » sont remplacées par « transport intermodal de marchandises ».

transport multimodal de marchandises

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Acheminement de marchandises par au moins deux modes de transport successifs.

Voir aussi : multimodalité du transport de voyageurs, transport combiné, transport intermodal de marchandises.

Équivalent étranger : multimodal transport.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « transport multimodal » au Journal officiel du 10 juin

2007.

valipaiement, n.m.

Domaine : Transports et mobilité.

Synonyme : paiement au valideur.

Définition : Système de billetterie électronique dans lequel la présentation au valideur d'un moyen de paiement sans contact déclenche simultanément l'achat du titre de transport et sa validation.

Note :

1. Le moyen de paiement sans contact peut être une carte bancaire ou une application de paiement d'un mobile multifonction.
2. Le contrôle du titre de transport se fait en interrogeant la carte bancaire ou le mobile multifonction.

Voir aussi : postpaiement, valideur.

Équivalent étranger : open payment.

véhicule intermédiaire

Forme développée : véhicule léger intermédiaire, véli, n.m.

Domaine : Transports et mobilité.

Définition : Véhicule dont certaines caractéristiques techniques, notamment le poids à vide, la puissance et la vitesse maximale se situent entre celles de la bicyclette et celles de l'automobile.

Note :

1. Les véhicules intermédiaires peuvent faire l'objet de conditions réglementaires de conduite spécifiques.
2. Un véhicule intermédiaire pèse moins d'une tonne et transporte généralement une ou deux personnes ou des charges légères.
3. Le quad et la voiturette sont des exemples de véhicules intermédiaires.

Voir aussi : micromobilité urbaine, quad, voiturette.

Équivalent étranger : –

vélo rallongé

Domaine : Transports et mobilité-Cycle.

Définition : Vélo-cargo à deux roues équipé d'un long porte-bagage arrière, adapté notamment au transport d'enfants.

Note : Il convient de ne pas confondre le vélo rallongé avec la pratique du vélo en position allongée.

Voir aussi : vélo-cargo.

Équivalent étranger : longtail, longtail bike, longtail cargo bike.

II – Table d'équivalence

1 – Termes étrangers

Table d'équivalence des termes étrangers vers leurs équivalents français

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
account-based ticketing (ABT).	Transports et mobilité.	compte de mobilité, mobicompte, n.m.
carport.	Habitat et construction-Transports et mobilité.	abri pour voiture.
combined transport.	Transports et mobilité.	transport combiné.
intermodal transport.	Transports et mobilité.	transport intermodal de marchandises.
longtail, longtail bike, longtail cargo bike.	Transports et mobilité-Cycle.	vélo rallongé.
mass transit.	Transports et mobilité.	transport en commun de masse (TCM), transport de masse.
mobility management.	Transports et mobilité.	management de la mobilité.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
multimodal transport.	Transports et mobilité.	transport multimodal de marchandises.
open payment.	Transports et mobilité.	valipaiement , n.m., paiement au valideur.
opportunity charging.	Transports et mobilité.	biberonnage , n.m.
postpayment.	Transports et mobilité.	postpaiement , n.m.
top case.	Transports et mobilité-Motocycle.	surcoffre , n.m.
travel demand management (TDM).	Transports et mobilité.	gestion de la demande de déplacements (GDD).
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

2 – Termes français

Table d'équivalence des termes français vers leurs équivalents étrangers

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
abri pour voiture.	Habitat et construction-Transports et mobilité.	carport.
biberonnage , n.m.	Transports et mobilité.	opportunity charging.
compte de mobilité , mobicompte , n.m.	Transports et mobilité.	account-based ticketing (ABT).
déshorage , n.m. (langage professionnel).	Transports et mobilité.	–
gestion de la demande de déplacements (GDD).	Transports et mobilité.	travel demand management (TDM).
intermodalité du transport de voyageurs , intermodalité , n.f.	Transports et mobilité.	–
management de la mobilité.	Transports et mobilité.	mobility management.
mobicompte , n.m., compte de mobilité.	Transports et mobilité.	account-based ticketing (ABT).
multimodalité du transport de voyageurs , multimodalité , n.f.	Transports et mobilité.	–
paiement au valideur , valipaiement , n.m.	Transports et mobilité.	open payment.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
postpaiement , n.m.	Transports et mobilité.	postpayment.
surcoffre , n.m.	Transports et mobilité-Motocycle.	top case.
transport combiné .	Transports et mobilité.	combined transport.
transport en commun de masse (TCM), transport de masse .	Transports et mobilité.	mass transit.
transport intermodal de marchandises .	Transports et mobilité.	intermodal transport.
transport multimodal de marchandises .	Transports et mobilité.	multimodal transport.
valipaiement , n.m., paiement au valideur .	Transports et mobilité.	open payment.
véhicule intermédiaire, véhicule léger intermédiaire, véli , n.m.	Transports et mobilité.	–
vélo rallongé .	Transports et mobilité-Cycle.	longtail, longtail bike, longtail cargo bike.
(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme SAB (scientific advisory board)

NOR : CTNR2617895X

→ Recommandation - JO du 14-7-2026

Ministère de la Culture

L'utilisation du terme *scientific advisory board* et de son acronyme *SAB* s'est répandue pour désigner une instance composée de personnalités qualifiées chargées de formuler des avis et des recommandations sur des questions scientifiques ou techniques. La Commission d'enrichissement de la langue française rappelle qu'il existe en français des équivalents exprimant cette notion et recommande d'utiliser des termes tels que **comité scientifique consultatif** ou **conseil scientifique consultatif**.

Titres et diplômes

Écoles techniques privées de Y SCHOOLS TROYES autorisées à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de licence ou de master à leurs titulaires

NOR : ESRS2621097A

→ Arrêté du 21-7-2026

MESRE – DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 443-2 ; arrêté du 8-3-2011 ; arrêté du 30-7-2018 ; arrêté du 21-7-2022 ; arrêté du 3-2-2025 ; arrêté du 17-2-2025 ; arrêté du 19-6-2025 ; arrêté du 6-1-2026 ; avis du Cneser en date du 7-7-2026

Article 1 – L'association Y SCHOOLS TROYES, située au 217 avenue Pierre Brossolette, 10000 Troyes, est reconnue par l'État au titre de ses écoles South Champagne Business School (SCBS), l'École supérieure de design (ESD) et l'École supérieure de tourisme (EST).

Article 2 – Les établissements d'enseignement supérieur technique privés figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté sont autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour la durée indiquée. Les diplômes conférant le grade de licence et master à leurs titulaires sont également mentionnés.

Article 3 – Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 30 juillet 2018 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs accueillis.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 juillet 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Olivier Ginez

Annexe(s)

 Annexe – Tableau des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de licence ou de master à leurs titulaires

Annexe : Tableau des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de licence ou de master à leurs titulaires

Région académique	Établissement	Diplôme	Type diplôme	Sites de formation	Début du visa	Fin du visa	Début du grade	Fin du grade
Grand Est Académie de Reims	South Champagne Business School (SCBS) Y SCHOOLS TROYES	Programme Grande École	Diplôme de gestion Grade de Master	Troyes	01/09/2026	31/09/2028	01/09/2026	31/09/2028
Grand Est Académie de Reims	South Champagne Business School (SCBS) Y SCHOOLS TROYES	Diplôme supérieur de management international – International Bachelor in Business Administration (BBA)	Diplôme de gestion Grade de Licence	Troyes	01/09/2026	31/09/2028	01/09/2026	31/09/2028
Grand Est Académie de Reims	South Champagne Business School (SCBS) Y SCHOOLS TROYES	Diplôme de gestion et management des entreprises – Bachelor en Management (BeM)	Diplôme de gestion Grade de Licence	Troyes Yaoundé (Cameroun) Douala (Cameroun)	01/09/2026	31/09/2028	01/09/2026	31/09/2028
Grand Est Académie de Reims	Ecole Supérieure de Tourisme Y SCHOOLS TROYES	Diplôme de management en tourisme – Bachelor Management du Tourisme (BMT)	Diplôme de gestion visé bac+3	Troyes	01/09/2026	31/09/2028		
Grand Est Académie de Reims	Ecole Supérieure de Design Y SCHOOLS TROYES	Diplôme de designer graphique	Diplôme visé bac+3	Troyes	01/09/2026	31/09/2028		
Grand Est Académie de Reims	Ecole Supérieure de Design Y SCHOOLS TROYES	Diplôme de designer concepteur de projet	Diplôme visé bac+5	Troyes	01/09/2026	31/09/2028		

Titres et diplômes

Accréditation des universités d'Angers, de Limoges et de Poitiers en vue de délivrer un troisième cycle court des études pharmaceutiques

NOR : ESRS2621107A

→ Arrêté du 9-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 633 ; arrêté du 31-12-2025 ; avis du Cneser en date du 16-6-2026

Article 1 – Les universités d'Angers, de Limoges et de Poitiers sont accréditées à délivrer le diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale et le diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche à compter de l'année universitaire 2026-2027 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027-2028.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 juillet 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Laurent Regnier

Titres et diplômes

Accréditation de l'université de Corse à délivrer le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

NOR : ESRS2620896A

→ Arrêté du 23-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4

Vu Code de l'éducation notamment articles D. 636-82 et suivants ; arrêté du 27-4-2022 ; avis du Cneser en date du 7-7-2026

Article 1 – L'université de Corse est accréditée à délivrer le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire à compter de l'année universitaire 2026-2027 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 23 juillet 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Katia Siri

Titres et diplômes

Accréditation de l'Université de Bourgogne Europe et de l'Université Marie et Louis Pasteur en vue de délivrer le troisième cycle en sciences odontologiques

NOR : ESRS2620955A

→ Arrêté du 21-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4

Vu Code de l'éducation ; arrêté du 8-4-2013 modifié ; arrêté du 31-3-2011 modifié ; arrêté du 18-10-2017 ; avis du Cneser en date du 16-6-2026

Article 1 – L'Université de Bourgogne Europe est accréditée à délivrer le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire et le diplôme d'études spécialisées en chirurgie orale à compter de l'année universitaire 2026-2027 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Article 2 – L'Université Marie et Louis Pasteur est accréditée à délivrer le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire, le diplôme d'études spécialisées en médecine bucco-dentaire et le diplôme d'études spécialisées en chirurgie orale à compter de l'année universitaire 2026-2027 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 juillet 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Katia Siri

Titres et diplômes

Accréditation d'établissements publics d'enseignement supérieur à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

NOR : ESRS2620995A

→ Arrêté du 23-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 635-1 et suivants ; arrêté du 3-7-2024 ; arrêté du 11-2-2026 modifiant arrêté du 3-7-2024 ; avis du Cneser en date du 7-7-2026

Article 1 – À compter de l'année universitaire 2026-2027, les établissements publics d'enseignement supérieur cités en annexe sont accrédités en vue de la délivrance du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 23 juillet 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
Katia Siri

Annexe – Accréditation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

Tableau des établissements pouvant délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques et leur durée

Établissements d'enseignement supérieur	Durée à compter de l'année universitaire 2026-2027	Jusqu'à l'année universitaire (incluse)	Vague HCERES
Université Aix Marseille	3 ans	2028-2029	C
Université Bourgogne Europe	3 ans	2028-2029	C
Université de Brest	2 ans	2027-2028	B
Université de Caen	2 ans	2027-2028	B
Université Versailles Saint-Quentin-en Yvelines	6 ans	2031-2032	E

Conseils, comités, commissions

Modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques

NOR : MENA2619129A

→ Arrêté du 23-6-2026

MEN – MESRE – MSJVA – SAAM A5

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 2008 modifié ; arrêté du 30-1-2023 modifié ; arrêté du 2-7-2024 modifiant l'arrêté en date du 30-1-2023 ; arrêté du 2-5-2025 modifiant l'arrêté en date du 30-1-2023 ; procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale précitée en date du 8-12-2022

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 30 janvier 2023 modifié susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

B. Représentants élus du personnel :

a. Membres titulaires

Deuxième collège :

— Patricia Ganem (CGT)

Lire :

B. Représentants élus du personnel :

a. Membres titulaires

Deuxième collège :

— Tess Perrin (CGT)

Article 2 – La cheffe de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 juin 2026

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La secrétaire générale,
Mélanie Joder

Conseils, comités, commissions

Nomination du président, vice-président et secrétaire général au sein du conseil scientifique en pharmacie

NOR : ESRS2621032A

→ Arrêté du 22-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4 – MSFAPH

Par arrêté de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 22 juillet 2026, sont nommés président, vice-président et secrétaire général au sein du conseil scientifique en pharmacie au titre de l'article 5 de l'arrêté du 3 avril 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie, pour une durée de trois ans, à compter du 17 juin 2026 :

- Christine Fernandez, présidente ;
- Jean-Marc Lessinger, vice-président ;
- Christophe Pasquier, secrétaire général.

Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission des titres d'ingénieur

NOR : ESRS2617321A

→ Arrêté du 6-8-2026

MESRE – DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation, notamment article R. 642-5 ; arrêté du 13-9-1985 ; arrêtés du 6-6-2024, du 14-11-2025 et du 19-11-2025

Article 1 – Sont nommés membres de la commission des titres d'ingénieur pour un mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de membres choisis dans le personnel des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et dans lesquels est délivré le titre d'ingénieur diplômé :

Au titre de représentant des universités

- Andréa Cynthia Dos santos, professeure des universités à l'université du Havre.

Au titre de représentant des grands établissements

- Christian Lermينياux, codirecteur de l'institut conjoint entre l'université Paris sciences et lettres (PSL) et l'université de São Paulo (USP).

En qualité de membres choisis dans le personnel des écoles et instituts relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et délivrant le titre d'ingénieur diplômé :

- Nadège Troussier, directrice générale adjointe, en charge des formations à l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam) ;
- Michel Terre, professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers ;
- Dominique Gaiti, professeure des universités à l'université de technologie de Troyes.

En qualité de membres choisis en raison de leur compétence scientifique et technique :

Au titre de représentant des personnels des établissements délivrant le titre d'ingénieur diplômé autres que les établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

- Clémence Bernard, directrice générale de l'école de biologie industrielle ;
- Xuan-Mi Meyer, directrice générale adjointe à CentraleSupélec ;
- Rémy Rogacki, adjoint au chef de la mission de tutelle chargé de la réglementation et des activités des écoles ;
- Gilles Trystram, professeur émérite et directeur honoraire d'AgroParisTech ;
- Christel Dionet, responsable du département cursus ingénieur à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

En qualité de membres choisis par les organisations d'employeurs les plus représentatives :

- Farida Mazari, directrice déléguée à la formation et à l'innovation à l'école de la construction des infrastructures et des réseaux, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Pascal Bodet, directeur technique de EGF.BTP, syndicat professionnel des entreprises générales de BTP, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Jacky Gautier, directeur du centre de formation d'apprentis (CFA) de l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie (ITII) Pays de la Loire, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Jean-Christophe Gallician, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de Syntec-Ingénierie, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Eric Rondeau, directeur général du pôle formation UIMM Bretagne, représentant la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

En qualité de membres choisis par les associations et les organisations professionnelles d'ingénieurs les plus représentatives :

- Nadine Leclair, représentante des ingénieurs et scientifiques de France (IESF) ;
- Jean-Luc Barlet, représentant les ingénieurs et scientifiques de France (IESF) ;
- Philippe Stoltz, représentant la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Marc Guyon, représentant la CFDT-cadres ;
- Edouard Onno, représentant F.O. cadres ;

— François Hesdin, représentant la CFTC-cadres.

Article 2 – Sont nommés membres de la commission des titres d'ingénieur, à compter du 1^{er} juillet 2026, et pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au 30 juin 2028 :

- Françoise Delpech, nommée au 1^{er} juillet 2024 au titre de représentante des grands établissements, devient représentante des instituts polytechniques ;
- Matthieu Prudhomme, membre du bureau de l'Ugict-CGT, fédération CGT des salariés des activités postales et de télécommunications, représentant l'Ugict-CGT, en remplacement de Sébastien Menique, démissionnaire.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 août 2026,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
L'adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Benjamin Leperchey

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du conseil scientifique en médecine

NOR : ESRS2621562A

→ Arrêté du 29-7-2026

MESRE – DGESIP A1-4 – MSFAPH

Par arrêté de la ministre de la Santé, des familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 29 juillet 2026, sont nommés membres du conseil scientifique en médecine au titre de l'article 4 de l'arrêté du 3 avril 2017 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

En qualité de président :

— Damien Roux.

En qualité de membres titulaires :

- José Labarère ;
- Sylvie Nguyen Le Tich ;
- Silvy Laporte ;
- Pierre Nazeyrollas ;
- Martin Bertrand ;
- Françoise Maupas Schwalm ;
- Josselin Le Bel ;
- Xavier Deffieux ;
- Delphine Capdevielle ;
- Albert Faye ;
- Constance De Margerie ;
- Louise Tyvaert.

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy (Mines Nancy)

NOR : ESRS2619670A

→ Arrêté du 9-7-2026

MESRE – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 9 juillet 2026, François Alter est nommé directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy (ENSMN), école interne à l'Université de Lorraine, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Nomination

Directeur de l'école polytechnique universitaire de Bourgogne (Polytech Dijon)

NOR : ESRS2618684A

→ Arrêté du 30-6-2026

MESRE – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 30 juin 2026, Julien Dubois, professeur des universités, est nommé directeur de l'école polytechnique universitaire de Bourgogne (Polytech Dijon), école interne de l'Université Bourgogne Europe, pour une durée de cinq ans, à compter du 21 juillet 2026.

Nomination

Directeur de l'école d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse

NOR : ESRS2607918A

→ Arrêté du 19-3-2026

MESRE – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 19 mars 2026, Bastien Poggi est nommé directeur de l'école d'ingénieurs Paoli Tech de l'université de Corse, pour une durée de cinq ans, à compter de la date de publication du présent arrêté.